



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 3 août 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-08-183 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015

2015-08-184 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Michel Hébert veut souligner la bonne décision du conseil quant au rechargement sur le chemin Davis. Il veut aussi féliciter le personnel de la municipalité d'Ogden pour la qualité exceptionnel du service rendu par eux, en répondant aux questions, etc. Mme Marlène Lemire appuie ces éloges en ajoutant que le service rendu par le personnel de la municipalité est rapide et incroyable.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juillet dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Michel Kinkead – matricule 0591 12 9560

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Michel Kinkead pour sa propriété avec matricule 0591 12 9560;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Kinkead est de pouvoir construire un « deck » attaché à sa résidence. Ce projet de construction de 16 pieds par 26.5 pieds empiète dans la marge de recul de 25 mètres du lac;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ont indiqué leur accord pour ce projet par écrit;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et plusieurs membres du comité ont trouvé que la grandeur demandée était excessive, et donc le comité a voté en unanimité de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée, mais seulement à une grandeur de 10 pieds par 26.5 pieds;

2015-08-185 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour ce terrain de monsieur Michel Kinkead, ayant le matricule 0591 12 9560, mais à la condition que le deck soit d'une grandeur maximale de 10 pieds par 26.5 pieds.

ADOPTÉE

6.5 Désignation du nom de la Descente 11A

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter d'un projet de nommer le nouveau chemin privé situé entre la Descente 11 et la Descente 12;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a voté en unanimité de recommander au conseil de nommer ce nouveau chemin privé la Descente 11A;

2015-08-186 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et désigne le nom du nouveau chemin privé situé entre la Descente 11 et la Descente 12 comme étant la Descente 11A.

ADOPTÉE

6.6 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François le formulaire d'adhésion pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 50 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désigné comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-08-187 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise le paiement de 50 \$ pour l'adhésion au Cogesaf et désigne monsieur Joe Stairs comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant la possibilité que la collecte de déchets et de compost puisse être faite en utilisant un (1) camion à deux (2) compartiments séparés afin qu'ils soient ramassés en même temps (pour 26 collectes) ou en utilisant deux (2) camions afin qu'ils ne soient pas ramassés en même temps (donc pour 26 collectes pour les matières résiduelles et 19 collectes pour les matières compostables);

2015-08-188 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux (2) fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 5 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.2 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition de matières recyclables pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs;

2015-08-189 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 5 octobre prochain.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.3 **Embauche des préposés à la protection de l'environnement pour le reste de la saison estivale 2015**

CONSIDÉRANT QU'à la mi-juillet 2015, la municipalité a dû mettre fin à l'emploi des étudiants engagés aux postes de préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire compléter la mesure des fosses septiques pendant la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles McIntyre a été embauché pour finir le travail de la mesure des fosses septiques au taux horaire de 15\$, et qu'une étudiante mademoiselle Lakesha Bryant a été embauchée pour travailler avec M. McIntyre au taux horaire de 11\$;

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage payé sur présentation de pièces justificative est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que le travail des préposés à la protection de l'environnement sera terminé au plus tard le 7 août 2015;

2015-08-190 **Il est proposé par** monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme l'embauche de M. Charles McIntyre et de Mlle Lakesha Bryant comme préposés à la protection de l'environnement pour le reste de la saison estivale 2015 aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

7.4 **Projet de dragage au pont du Ruisseau Tomkins – demande à la MRC pour un certificat de conformité**

CONSIDÉRANT QUE le projet de dragage des sédiments accumulés en dessous du pont du Ruisseau Tomkins exige en premier temps un certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu pour 2015 et 2016 au plus tard, et qu'une résolution du conseil municipal demandant ce certificat de conformité est obligatoire pour accompagner la demande au ministre de l'environnement (MDDELCC);

2015-08-191 **Il est proposé par** monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden demande à la MRC de Memphrémagog de fournir un certificat de conformité pour ce projet de dragage en dessous du pont du Ruisseau Tomkins, afin que ce certificat puisse être transmis au ministre de l'environnement (MDDELCC).

ADOPTÉE

8. **VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **Compte rendu de la réunion du comité de voirie**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 juillet dernier.

8.2 **Achat de vêtements obligatoires pour signaleurs**

CONSIDÉRANT QUE Transports Québec a de nouvelles exigences concernant le casque de sécurité, la veste et le pantalon du signaleur, et que le port de ces équipements de sécurité est obligatoire pour tous;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces vêtements obligatoires est de 115.95\$ pour la veste et le pantalon et de 18.95\$ pour le casque, soit pour un total de 134.90\$ pour chaque personne, taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-08-192 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de ces vêtements obligatoires pour deux (2) signaleurs, au coût de 134.90\$ pour chaque personne, taxes en sus, et donc pour un coût total de 269.80\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.3 Achat de flèche de signalisation pour le camion Ford - REJETÉ

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 42,087.49\$ et les salaires s'élèvent à 28,330.80\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 70,418.29\$.

2015-08-193 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 100,716.23\$;

2015-08-194 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2015

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2015.

10. ADMINISTRATION

10.1 Confirmation du renouvellement du contrat de service pour le photocopieur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement du contrat de service pour le photocopieur de Mégaburo, avec une légère augmentation de 0.0022\$ par photocopie avec encre noir et de 0.0152\$ par photocopie couleur;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-08-195 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme le renouvellement du contrat de service pour le photocopieur tel que mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

10.2 Demande de soutien financier de la Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog tiendra, à l'automne 2015, une session de sensibilisation auprès des jeunes de notre région afin de les sensibiliser au propre mécanisme relationnel avec l'autre sexe ainsi que la perception de leur propre image et de les outiller afin de modifier leurs comportements;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la municipalité d'Ogden seront touchés par cette activité et la Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog demande donc un soutien financier de la municipalité d'Ogden au montant de 115.00\$ pour leur aider à défrayer les coûts reliés à ces projets de conscientisation;

2015-08-196 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 115.00\$ à la Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog pour le soutien financier de cette session de sensibilisation.

ADOPTÉE

10.3 Vente d'un immeuble par la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog est propriétaire de l'immeuble situé au 674 rue Dufferin à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite vendre cet immeuble par un processus d'appel d'offres car les revenus de location ne sont pas assez élevés pour couvrir les frais d'entretien de l'immeuble;

2015-08-197 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden est favorable à ce que l'immeuble situé au 674 rue Dufferin à Stanstead soit vendu par la MRC de Memphrémagog tel que mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

10.4 Campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète

CONSIDÉRANT QUE le diabète est une maladie dans laquelle on observe un trouble de l'utilisation du sucre par l'organisme, c'est le dysfonctionnement du pancréas qui ne libère pas assez d'insuline dans l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie est un organisme régional autonome sans but lucratif affilié à Diabète Québec composé de diabétiques, de leurs proches et de professionnels de la santé qui tentent de faciliter le quotidien des personnes atteintes afin qu'elles accèdent à une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est la plus importante campagne mondiale de sensibilisation au diabète et a été lancée en 1991 comme réponse à l'escalade de l'incidence du diabète dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est le 14 novembre de chaque année, et que cette date a été choisie car c'est l'anniversaire de Frederick Banting qui, avec Charles Best, a pour premier développé la théorie à l'origine de la découverte de l'insuline en 1922;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'il est de tradition d'utiliser l'éclairage bleu pour marquer l'importance qu'on accorde à la prévention du diabète et à la solidarité avec les personnes diabétiques, et que dans les deux (2) années passées la municipalité d'Ogden a participé à cette campagne en illuminant l'Hôtel de Ville en bleu pendant la semaine de la Journée Mondiale du Diabète;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie sollicite à nouveau la participation de la Municipalité d'Ogden en illuminant en bleu l'Hôtel de Ville, du 10 au 13 novembre prochain;

2015-08-198 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE la municipalité d'Ogden s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète.

QUE dans un esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché bien à la vue, à l'Hôtel de ville, pour toute la période du 10 au 13 novembre 2015.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Enregistrement du défibrillateur dans le registre provincial de la Fondation Jacques de-Champlain

CONSIDÉRANT QUE le registre provincial de DEA (défibrillateurs externes automatisés) développé en 2015 par la Fondation Jacques-de Champlain et ses collaborateurs vise à répertorier tous les DEA se trouvant dans les lieux publics au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le registre provincial de DEA vise à améliorer la survie après un arrêt cardiorespiratoire en optimisant l'accessibilité des DEA se trouvant actuellement dans des lieux publics;

2015-08-199 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'enregistrement du défibrillateur municipal dans le registre provincial de la Fondation Jacques-de Champlain.

ADOPTÉE

12.2 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 2014-08-201, le conseil de la municipalité d'Ogden avait nommé M. Joe Stairs comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE M. Stairs désire se retirer de ce comité et que le conseiller M. Jean R. Roy se dit prêt à le remplacer;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-08-200 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme monsieur Jean R. Roy comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead, en remplacement de M. Joe Stairs qui se retire de ce comité.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2015.07 (RU) intitulé Règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques (amendant le Règlement n° 2014.07 (RU))

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques en modifiant quelques définitions (« services techniques » et « stationner ») et les articles 18, 19 et 21;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-08-201 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2015.07 (RU) intitulé « Règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement n° 2015.08 (RU) intitulé Règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre (amendant le Règlement n° 2014.06 (RU))

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre en modifiant la définition de « rue »;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-08-202 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2015.08 (RU) intitulé « Règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption - Règlement n° 2015.09 (RU) intitulé Règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances (amendant le Règlement n° 2014.05 (RU))

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement concernant les nuisances en modifiant la définition de « rue » et de « véhicule routier », avec l'ajout de l'article 5.1 et la modification de l'article 8 afin de gérer le bruit par zone. Les articles 10, 12, 14, 20, 28, 30 et 34 ont également été modifiés;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-08-203 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2015.09 (RU) intitulé « Règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a mentionné que le conseil du patrimoine d'Ogden tiendra une rencontre ouvert au public à l'hôtel de ville ce dimanche, 9 août de 14h à 16h. Il a aussi mentionné que l'opération de vaccin contre la rage se tiendra bientôt.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Il n'y a pas eu de rencontre à la MRC pendant le mois de juillet. M. Sudlow a parlé du deuxième magasin de la Ressourcerie qui ouvre ses portes sur la rue Principale Ouest à Magog et de l'ouverture officielle qui se tiendra le 21 août entre 15h et 18h.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé pourquoi les étudiants d'été n'avaient pas fini leur travail et M. Sudlow a expliqué que la municipalité n'était pas satisfaite de leur travail. Elle a aussi demandé les coûts pour le camion Ford, et M. Sudlow lui a dit que les coûts seront calculés à la fin de la saison. M. Hébert a posé une question concernant le barrage à Tomifobia, et on lui a répondu que le propriétaire a avisé qu'elle va le faire enlever dans les prochains jours.

2015-08-204 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 13.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière